

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01491

Numéro SIREN : 478 997 216

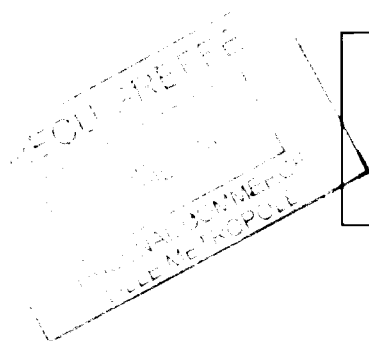
Nom ou dénomination : DETOWIN

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2021 sous le numéro de dépôt 16006

SAS DETOWIN
203 rue Pierre Mauroy
59000 LILLE
RCS LILLE : 478 997 216

DETOWIN
SAS au capital de 1.000.000,00 €
ESPACE SFR
203, rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE
Tel 03 20 55 54 17 - Fax 03 20 55 69 84
Siret Lille 478 997 216 00054

DEPOT DES COMPTES ANNUELS 2020
AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE



SOMMAIRE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE (+cf rapport des CAC)

**RAPPORT DE LA GERANCE ET DECISION DE L'ASSOCIE
UNIQUE**

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour copie conforme
Le Président de la SAS DETOWIN

F.B-L

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 203 rue Pierre Mauroy 59000 LILLE		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 7 8 9 9 7 2 1 6 0 0 0 5 4		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 0		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 347 600
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	28 332
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	929 985
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	85 727
	TOTAL (II) BJ		BK	1 137 217
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	41 422
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	24 192
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 487 599
		Autres créances (3) BZ	CA	363 763
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE	216 120
		Disponibilités CF	CG	1 672 805
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	152 443	
	TOTAL (III) CJ	CK	41 422	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	1 178 639	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 563 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SAS DETOWIN		Néant ☐			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 1 000 000)			DA	1 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	81 210		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)			DG	579 991		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	889 394		
	Subventions d'investissement			DJ	90 168		
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	2 640 763		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	12 400		
	TOTAL (III)			DR	12 400		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 065 235		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="E1"/>)			DV	1 367		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 225 966		
	Dettes fiscales et sociales			DY	597 433		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	532		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	3 916 532		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 563 695			
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC		
		Dont	Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 085 448		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 632 306	FB		FC	8 632 306		
	biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	2 236 243	FH		FI	2 236 243		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 868 549	FK		FL	10 868 549		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	38 670		
	Autres produits (I) (11)					FQ	85		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 907 504	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	6 575 206
Variation de stock (marchandises)*						FT	120 324		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 287 955		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	53 567		
Salaires et traitements*						FY	1 079 442		
Charges sociales (10)						FZ	361 236		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*						GA	129 709
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	41 422
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	12 400
Autres charges (12)						GE	33 477		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 694 739		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 212 765		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	175	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	175	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 581	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	4 581	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 406)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 208 360		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SAS DETOWIN		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 732		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	27 800		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	29 532		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 660		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 660		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	27 873		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	346 838		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	10 937 211		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	10 047 817		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	889 394		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	1 732	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP		
		- Crédit - bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	70	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	16 781	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3		
	(13)	facultatifs		A6	obligatoires	A9	
		Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			dont cotisations facultatives Madelin	A7	
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
quote part subvention d'investissement					27 800		
produits sur exercices antérieurs					1 732		
pénalités et amendes fiscales				1 590			
charges sur exercices antérieurs				70			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.		TOTAL I				CZ	1	D8	2	D9	3	
		TOTAL II				KD	1 375 832	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	871 239	KW		KX	230 404	
		Matériel de transport *				KY	29 544	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	495 606	LC		LD	95 119	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	20 000	LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 416 389	LO		LP	325 523	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	82 441	1U		1V	7 270		
TOTAL IV					1Q	82 441	1R		1S	7 270		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 874 663	ØH		ØJ	332 792		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.				1	2	3		4				
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 375 832	1X		
	Constructions	Terrains		IP		LX		LY		IZ		
		Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
			Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
			Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	227 116	MN	874 528	MO		
			Matériel de transport	IV		MP		MQ	29 544	MR		
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	71 300	MT	519 425	MU		
			Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND	20 000	NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	318 416	NH	1 423 496	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 984	2F	85 727	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ	3 984	NK	85 727	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	322 400	ØL	2 885 055	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SAS DETOWIN

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>SAS DETOWIN</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	28 232	PF		PG		PH	28 232	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	690 118	QE	78 931	QF	227 116	QG	541 933	
	Matériel de transport		QH	29 544	QI		QJ		QK	29 544	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	379 030	QM	50 778	QN	71 300	QO	358 508	
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	1 098 692	QV	129 709	QW	298 416	QX	929 985	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 126 924	ØP	129 709	ØQ	298 416	ØR	958 217	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL		NM				NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SAS DETOWIN		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	53 822	UF	22 118
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	85 727	UV		UW	85 727			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	1 487 599		1 487 599					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtée ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	78 375		78 375					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	10 691		10 691					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	51		51					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	274 645		274 645					
	Charges constatées d'avance				VS	152 443		152 443					
TOTAUX				VT	2 089 532	VU	2 003 805	VV	85 727				
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	1 085 225		261 349		823 886				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	1 198				1 198				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 225 966		2 225 966						
Personnel et comptes rattachés				8C	216 345		216 345						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	120 027		120 027						
État et autres	Impôts sur les bénéfices			8E	34 173		34 173						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	213 502		213 502						
collectivités	Obligations cautionnées			VX									
	publiques	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	13 386		13 386					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	169		169						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	532		532						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	3 910 532	VZ	3 085 448		825 084				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	950 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	134 383	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N. clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	889 394	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	584	884	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextes D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		1 590	
	Amendes et pénalités	WJ	1 590	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	346 838	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					IR	
	à long terme	- imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	1 238 706	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %						
		- imposées au taux de 19 %						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales*	Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2		
		Société investissements immobiliers (art. 209A)	K3		Zone de reconstruction de la déferse (art. 44 septies)	PA		
		ZFU - ZFI (art. 44 octies et octies A)	QV		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quinquies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégaugée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 238 706		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 238 706	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS DETOWIN</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	143 979
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237^{septies} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise <u>SAS DETOWIN</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	36 404			
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	728 074		Dividendes	ZE	691 670				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	728 074		Report à nouveau	ZG					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	728 074		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	--- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	--- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	--- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	--- Sous-traitance						YT	14 456			
	--- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	412 097	XQ	412 097			
	--- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	587 465			
	--- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	--- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	273 938			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 287 955			
IMPÔTS ET TAXES	--- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	31 345			
	--- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	22 222			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	53 567			
T.V.A.	--- Montant de la T.V.A. collectée						YY	2 009 250			
	--- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 568 443			
DIVERS	--- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	1 066 435			
	--- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	--- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,18 %			
	--- Numéro de centre de gestion agréé*		XP		--- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0		ZR		
	--- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	--- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	études et t 26042010	3 514		3 514		
	2	études et t 02052010	1 506		1 506		
	3	agencement 04032010	6 200		6 200		
	4	trvx electr 24042010	18 394		18 394		
	5	trvx menuis 19052010	31 469		31 469		
	6	agencement 23042010	32 957		32 957		
	7	agencement 15042010	1 140		1 140		
	8	trvx electr 25052010	4 598		4 598		
	9	meublier 30042010	30 468		30 468		
	10	meublier 25022013	22 613		22 613		
	11	agencement 28022013	102 108		102 108		
	12	meublier 17012013	9 692		9 692		
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	-				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	-				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-values à long terme (total positif ou négatif) (19 de la colonne) ⑫ CADRE B : plus ou moins-values à long terme (total négatif) (19 de la colonne) ⑬ CADRE C : plus ou moins-values à long terme (total positif ou négatif) (19 de la colonne) ⑭			⑮ (Variation par tiers)				

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

Nature et date d'acq. des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	agencement 20092011	4 995		4 995		
	etudes et travaux 110120	1 710		1 710		
	etudes et travaux 190320	3 990		3 990		
	agencement 24012013	3 944		3 944		
	agencement 29032013	1 369		1 369		
	agencement 15012013	6 960		6 960		
	agencement 15022013	1 561		1 561		
	cablage 31072007	1 786		1 786		
	matériel info 30042009	1 083		1 083		
	cablage 27062007	1 067		1 067		
	onduleur 12042006	1 301		1 301		
	mat info 30042008	400		400		
mat info 09092005	736		736			

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*[illegible]

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise SAS DETOWIN

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acq. des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	mat info 05102011	2 153		2 153		
	AGENCEMENT 19032013	700		700		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente * ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② - ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DETOWIN</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DETOWIN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	40	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	10 868 549	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	10 868 549	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	85	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	95	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	6 648 074	
Variation négative des stocks	OQ	120 324	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	849 580	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	365 506	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	33 477	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	8 016 962	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 851 672
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 851 672	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

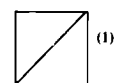
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 7 8 9 9 7 2 1 6 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DETOWIN

ADRESSE (voie) 203 rue Pierre Mauroy

CODE POSTAL 59000 VILLE LILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SABA INVEST
 N° SIREN (si société établie en France) 8 2 5 2 4 6 0 3 6 % de détention 100 Nb de parts ou actions 100000
 Adresse : N° 203 Voie RUE PIERRE MAUROY
 Code Postal 59000 Commune LILLE Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

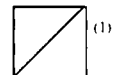
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 7 8 9 9 7 2 1 6 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DETOWIN

ADRESSE (voie) 203 rue Pierre Mauroy

CODE POSTAL 59000

VILLE LILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS DETOWIN 203 rue Pierre Mauroy 59000 LILLE France		203 rue Pierre Mauroy 59000 LILLE	
SIRET 47899721600054			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Expl. Fonds de commerce téléphonie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	1 238 706	Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐						
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé sage
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 10052021 Lieu : lille
	Qualité : Président
	Nom du signataire : M BARBIER Frédéric

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	691 670	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		691 670	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5 Indemnités forfaitaires		6 Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 7 Indemnités forfaitaires	

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE

RCS LILLE : 478 997 216

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 JUIN 2021

Procès-verbal des décisions

L'An Deux Mille Vingt et un, le 21 Juin à 14 heures, Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SAS SABA INVEST, associée unique de DETOWIN SAS, Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 000 Euros

1 . A préalablement exposé ce qui suit :

Le président constate que Monsieur Ludovic Tiberghien, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SABA INVEST, associé unique de la société DETOWIN, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés conformément aux dispositions légales et statutaires à l'associé unique.

2 . A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des Conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce

1^{er} Décision

- L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

FB

2^{ème} Décision

- L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020 qui s'élève à 889 394.40 Euros de la manière suivante :

➤ Dividendes	870 604.04 Euros
➤ Réserve Légale	18 790.36 Euros

L'associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2019	728 074.17	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2017	104 183.71	Non éligible à l'abattement des 40%

3^{ème} Décision

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce, l'associé unique approuve l'absence de nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice et les conventions antérieures poursuivies :

Conventions antérieures :

Prestations de services

- Société concernée : la SAS SABA INVEST, associée dont la présidence est assurée par Monsieur Frédéric BARBIER
- Nature et objet : La société SABA INVEST refacture à la société DETOWIN la prestation de Monsieur BARBIER pour ses fonctions de président de la SAS DETOWIN.
- Modalités : Le montant facturé au titre de l'année 2020 s'élève à 327 011 Euros HT, établi conformément à la convention de prestation entre les deux sociétés.

Prestations de services

- Société concernée : la SA SABA INVEST, associé dont la présidence est assurée par Monsieur Frédéric BARBIER

FB

- Nature et objet : La société SABA INVEST refacture à la société DETOWIN des prestations couvrant les domaines comptables, Ressources Humaines, Informatique. Ces frais de gestion, dans le détail, comprennent :
 - .une quote-part des salaires administratifs payés par la SAS SABA INVEST.
 - .une quote-part des facturations à la SAS SABA INVEST relatives à des prestations de service informatique et de conseil .
 - .une quote-part du loyer du siège social de la société, acquitté par la SAS SABA INVEST.
- Modalités : Le montant facturé au titre de l'année 2020 s'élève à 274 645 Euros HT, établi conformément à la convention de prestation entre les deux sociétés.

Comptes courants d'associés

- Personne concernée : Monsieur Frédéric BARBIER, président associé de la SAS DETOWIN
- Conditions : Monsieur Frédéric BARBIER dispose d'un compte courant dans la société de 164.15 Euros. Il a fait l'objet d'une rémunération de 1.94 Euros au titre de l'exercice 2020.

4^{me} Décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

SABA INVEST
Le Président, Frédéric BARBIER

F.B-L

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE

RCS LILLE : 478 997 216

EXTRAIT DE LA DECISION ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES DU 21 JUN 2021

TEXTE DES RESOLUTIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

1° PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

- Bénéfice net comptable..... 889 394.40 Euros

A AFFECTER COMME SUIV :

- Dividendes..... 870 604.04 Euros
- Réserve légale..... 18 790.36 Euros

2° RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE ET ADOPTEE

- L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020 de la manière suivante :

- Dividendes 870 604.04 Euros
- Réserve Légale 18 790.36 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

FB

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2019	728 074.17	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2017	104 183.71	Non éligible à l'abattement des 40%

Monsieur Frédéric BARBIER

F.B-L.

SAS Detowin

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SAS Detowin

203 rue Pierre Mauroy

59000 Lille

Ce rapport contient 19 pages

SAS Detowin

Capital social : 1 000 000 Euros

203 rue Pierre Mauroy

59000 Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Detowin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à

distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine
Le 5 Juin 2021

Valoxy Audit

Ludovic Tiberghien
Associé

Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

SAS DETOWIN

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	1 347 600	179 000	1 168 600	1 168 600
Autres immobilisations incorporelles	28 232	28 232		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 375 832	207 232	1 168 600	1 168 600
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	1 423 496	929 985	493 511	297 697
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				20 000
TOTAL immobilisations corporelles :	1 423 496	929 985	493 511	317 697
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	85 727		85 727	82 441
TOTAL immobilisations financières :	85 727		85 727	82 441
ACTIF IMMOBILISÉ	2 885 055	1 137 217	1 747 838	1 568 739
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	940 357	41 422	898 935	1 038 563
TOTAL stocks et en-cours :	940 357	41 422	898 935	1 038 563
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	24 192		24 192	9 671
Créances clients et comptes rattachés	1 487 599		1 487 599	1 857 967
Autres créances	363 763		363 763	439 409
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 875 554		1 875 554	2 307 047
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	216 120		216 120	216 000
Disponibilités	1 672 805		1 672 805	1 029 149
Charges constatées d'avance	152 443		152 443	294 664
TOTAL disponibilités et divers :	2 041 368		2 041 368	1 539 813
ACTIF CIRCULANT	4 857 279	41 422	4 815 857	4 885 423
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	7 742 334	1 178 639	6 563 695	6 454 162

VALOXY AUDIT

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21 Page 2

RCS Lille 831 282 595

Bilan Passif

SAS DETOWIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	81 210	44 806
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	579 991	579 991
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	889 394	728 074
TOTAL situation nette :	2 550 595	2 352 871
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	90 168	54 335
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 640 763	2 407 206
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	12 400	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 400	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 085 235	269 616
Emprunts et dettes financières divers	1 367	93
TOTAL dettes financières :	1 086 601	269 709
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 225 966	3 026 590
Dettes fiscales et sociales	597 433	750 495
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	532	162
TOTAL dettes diverses :	2 823 931	3 777 247
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	3 910 532	4 046 956
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 563 695	6 454 162

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Cateian

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 60 92

RCS Lille 831 282 595

Compte de Résultat (Première Partie)

SAS DETOWIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises	8 632 306		8 632 306	9 253 575
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 236 243		2 236 243	2 366 912
Chiffres d'affaires nets	10 868 549		10 868 549	11 620 487
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			38 870	63 483
Autres produits			85	936
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 907 504	11 684 906
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			6 575 206	7 652 051
Variation de stock de marchandises			120 324	(269 549)
Achats de matières premières et autres approvisionnements				(667)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 287 955	1 346 968
TOTAL charges externes :			7 983 485	8 728 803
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			53 567	59 275
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 079 442	1 213 141
Charges sociales			361 236	394 711
TOTAL charges de personnel :			1 440 678	1 607 852
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			129 709	108 767
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			41 422	22 118
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 400	129 000
TOTAL dotations d'exploitation :			183 531	259 885
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			33 477	775
CHARGES D'EXPLOITATION			9 694 738	10 656 591
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 212 765	1 028 315

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SAS DETOWIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 212 765	1 028 315
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	175	158
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	175	158
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 581	5 406
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 581	5 406
RÉSULTAT FINANCIER	(4 406)	(5 248)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 208 360	1 023 067
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 732	2 505
Produits exceptionnels sur opérations en capital	27 800	15 149
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	29 532	17 654
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 660	2 382
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 660	2 382
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	27 873	15 272
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	346 838	310 265
TOTAL DES PRODUITS	10 937 211	11 702 717
TOTAL DES CHARGES	10 047 817	10 974 643
BÉNÉFICE OU PERTE	889 394	728 074

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

Annexe des comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 563 595 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 889 394 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce et du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et les frais accessoires tels que les frais de transport et autres coûts directement attribuables au coût d'achat. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût d'achat. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum, une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage des fonds commerciaux est inférieure à sa valeur nette comptable.

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Crise sanitaire liée à la COVID 19

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde s'est déclarée en 2020 et est toujours en cours à la date de l'arrêté des comptes.

En France, des mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été prises : Un premier état d'urgence avait été instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 Mars 2020 avec la publication de la loi du 23 Mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19. Il avait été prolongé jusqu'au 10 Juillet 2020 par la loi du 11 Mai 2020. Un second état d'urgence sanitaire a été déclaré à compter du 17 Octobre 2020. Une loi parue au Journal officiel le 15 Novembre 2020 en a autorisé le prolongement jusqu'au 16 Février 2021 inclus.

Ces mesures constituent donc un événement marquant à la clôture de l'exercice clos au 31 Décembre 2020 et les actifs et passifs, ainsi que les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et compte de résultat au 31 Décembre 2020 sont comptabilisés en incluant cet événement.

Les principaux impacts sur les comptes clos le 31 Décembre 2020 sont les suivants :

- activité affectée, matérialisée par la baisse du chiffre d'affaires,
- recours au chômage partiel.

La société a sollicité un PGE pour un montant de 650 000 Euros.

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE

Tel : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21
RCS Lille 831 282 595

EVENEMENTS POST-CLOTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

Elle a été contrainte de fermer 2 points de vente du 1^{er} Février au 18 Mai 2021 et 3 autres à compter du 8 Mars au 18 Mai 2021.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle .
- Sollicitation du fonds de solidarité et aides aux coûts fixes

Eu égard à ces mesures, à la date d'arrêté des comptes (le 30 Avril 2021), l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 784 600 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	784 600	179 000	605 600	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	784 600	179 000	605 600	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 885 055 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 375 832			1 375 832
Immobilisations corporelles	1 416 389	325 523	318 416	1 423 496
Immobilisations financières	82 442	7 270	3 984	85 727
TOTAL	2 874 663	332 792	322 400	2 885 055

Amortissements et provisions d'actif = 958 217 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 232			28 232
Immobilisations corporelles	1 098 692	129 709	298 416	929 985
Immobilisations financières				
TOTAL	1 126 924	129 709	298 416	958 217

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit au bail	563 000	0	563 000	Non amort.
Fonds commercial	784 600	0	784 600	Non amort.
Autres immobilisations incorporelles	28 232	28 232	0	1 ans
Agencements siège	42 186	42 186	0	5 ans
Agencements Aire /Lys	122 154	15 180	106 974	De 3 à 5 ans
Agencements Hazebrouck	111 701	11 616	100 085	De 3 à 5 ans
Agencements Abbeville	113 743	112 889	854	5 ans
Agencements Abbeville CCO	4 000	1 889	2 111	5 ans
Agencements Amiens	174 118	170 602	3 516	5 ans
Agencements Auchy	104 555	39 343	65 212	5 ans
Agencements Armentières	119 283	69 727	49 556	5 ans

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes
81, rue du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE

Tel : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21
RCS Lille 831 282 595

Agencements Saint Omer	82 788	78 501	4 287	5 ans
Matériel de transport	29 543	29 543	0	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	52 365	49 262	3 103	3 ans
Mat info et bureau Aire	4 926	2 488	2 438	3/5 ans
Mat info et bureau Hazebrouck	2 585	2 463	122	3 ans
Mat info et bureau abbeville	12 407	10 389	2 018	3 ans
Mat info et bureau Abb.2	1 007	997	10	3 ans
Mat info et bureau Amiens	7 101	6 257	844	3 ans
Mat info et bureau Auchy	11 613	9 325	2 288	3 ans
Mat info et bureau Armentières	7 712	5 207	2 505	3 ans
Mat info et bureau St Omer	3 208	2 446	762	3 ans
Mobilier siège	79 666	73 862	5 804	5 ans
Mobilier Aire	45 167	7 566	37 601	3/5ans
Mobilier Hazebrouck	41 768	7 536	34 232	3/5ans
Mobilier Abbeville	54 917	53 596	1 321	3/5ans
Mobilier Abbeville cco	1 900	579	1 321	5 ans
Mobilier Amiens	33 830	33 830	0	5 ans
Mobilier Auchy	55 744	21 633	34 111	5 ans
Mobilier Armentières	76 795	46 575	30 220	5 ans
Mobilier Saint Omer	26 712	24 498	2 214	5 ans
Immo en cours Agencement				
Immo en cours Mobilier				
TOTAL	2 799 328	958 217	1 841 111	

Etat des créances = 2 113 724 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	85 727		85 727
Actif circulant et charges d'avance	2 027 997	2 027 997	
TOTAL	2 113 724	2 027 997	85 727

Provisions pour dépréciation = 41 422 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stock et en cours	22 118	41 422	22 118		41 422
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	22 118	41 422	22 118		41 422

ALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

31, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tel : 03 20 63 47 - Fax : 03 20 63 92 21

BOCS Lille 831 282 595

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 525 900 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 475 043
Autres créances	50 857
Disponibilités	
TOTAL	1 525 900

Charges constatées d'avance = 152 443 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val.nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100 000	10.00	1 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100 000	10.00	1 000 000

Etat des dettes = 3 910 533 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 085 235	261 349	823 886	
Dettes financières diverses	1 367	1 367		
Fournisseurs	2 225 966	2 225 966		
Dettes fiscales et sociales	597 433	597 433		
Avances et acomptes				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	532	532		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 910 533	3 086 647	823 886	

Charges à payer par postes du bilan = 379 129 €

Charges à payer	Montant
Emprunt et dettes étab. crédit	
Emprunt et dettes financières div	
Fournisseurs	212 353
Dettes fiscales et sociales	166 776
Autres dettes	
TOTAL	379 129

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Cateian

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 10 868 549 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	8 632 306	79.43 %
Prestations de services	2 236 243	20.57 %
TOTAL	10 868 549	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 346 838 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 212 765	340 254	872 511
Résultat financier	- 4 405	- 1 236	- 3 169
Résultat exceptionnel	27 872	7 820	20 052
Participation des salariés			
TOTAL	1 236 232	346 838	889 394

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	9	
Employés	31	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	7	
TOTAL	47	0

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tel : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 11

RCS Lille 831 282 595

*Autres informations complémentaires*Engagement en matière de pensions et retraites :

Les engagements calculés en matière de retraite au 31/12/2020 s'élèvent à 103 971 € en tenant compte d'un taux d'actualisation de 1.96% brut (taux de produits financiers sur le fonds), d'un coefficient de turn over selon l'âge et d'un départ à la retraite à 63 ans.

Nantissements sur fonds de commerce :

Prêts	08657994 BPN	08690687 BPN	08690686 BPN	0870497 0 BPN	08723009 BPN	08722337 BPN
<u>Objet du prêt</u>	FDC Longuenesse	FDC Abbeville Cc	FDC Armentières	FDC Auchy	FDC Aires/lys	FDC Hazebrouck
Montant emprunté	450 k€	130 k€	130 k€	125 k€	150 k€	150 k€
Encours au 31/12/2020	0.3 k€	14 k€	71 k€	91 k€	133 k€	125 k€
GARANTIE						
Nantissement	450 K€	130 k€	130 k€	125 k€	150 k€	150 k€
Garantie OSEO/BPI	30%	50 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Délégation assurance	450 K€					
Caution personnelle	45 k€					

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices :

Produits à recevoir = 1 525 900 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Factures à établir (41810000)	1 475 043
TOTAL	1 475 043

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais, remises, ristournes et autres avoirs non reçus (40980000)	40 166
Etat ,produits à recevoir (44870000)	10 691
TOTAL	50 857

Charges constatées d'avance = 152 443 €

Charges constatées d'avance	Montant
cca (48600000)	46 536
cca location immobilière (48661320)	78 981
cca charges locatives (48661400)	10 088
cca maintenance (48661500)	9 116
cca assurances (48661600)	7 722
TOTAL	152 443

Charges à payer = 379 581 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (40800000)	212 353
TOTAL	212 353

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer (42820000)	105 352
Provision charges sociales sur congés à payer (438200000)	36 857
Autres charges sociales à payer (428600000)	9 600
Dettes provisionnés prime salariés (428210000)	3 000
Provision ch soc sur primes (43861000)	1 200
Ch.fiscales sur congés à payer (44820000)	1 770
Autres ch à payer , Etat (44860000)	8 997
TOTAL	166 776

SAS DETOWIN

203 RUE PIERRE MAUROY 59000 LILLE

Autres dettes	Montant
Charges à payer (468600)	452
TOTAL	452

VALOXY AUDIT

Commissariat aux Comptes

81, rue du Pré Catelan

59110 LA MADELEINE

Tél : 03 20 39 33 47 - Fax : 03 20 63 92 21

RCS Lille 831 282 595

DETOWIN SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 203, Rue Pierre Mauroy - 59000 LILLE

RCS LILLE : 478 997 216

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur Frédéric BARBIER, président de la SAS SABA INVEST, elle-même associée unique de la société DETOWIN, a conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code du Commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les comptes clos au 31 Décembre 2020 sont joints au présent rapport. Nous vous rappelons que les convocations à la présente réunion ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de la société.

1 / ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au titre de cet exercice clos le 31 Décembre 2020, nous avons réalisé un chiffre d'affaire net de 10 868 549 Euros contre 11 620 487 Euros au titre de l'exercice précédent.

Il se décompose comme suit :

- Ventes de marchandises..... 8 632 306 Euros
- Production vendue services..... 2 236 243 Euros

Les produits d'exploitation se sont élevés à 10 907 504 Euros contre 11 684 906 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 9 694 738 Euros contre 10 656 591 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le tableau ci-après reprend les principales charges de la société comparées à celles du précédent exercice :

	2020	2019	Variation
Achats de marchandises	6 575 206 Euros	7 652 051 Euros	-14.1 %
Variation de stock	120 324 Euros	- 269 549 Euros	N.S.

FB

(marchandises)			
Autres achats et charges externes	1 287 955 Euros	1 346 968 Euros	-4.4%
Impôts, taxes et versements assimilés	53 566 Euros	59 275 Euros	- 9.6 %
Salaire et traitements	1 079 442 Euros	1 213 141 Euros	-11.0%
Charges sociales	361 236 Euros	394 711 Euros	-8.5 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations	129 708 Euros	108 767 Euros	+19.25 %
Dotations aux provisions	53 822 Euros	151 118 Euros	-64.4%

Le résultat d'exploitation présente un solde bénéficiaire de 1 212 765 Euros contre 1 028 315 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges financières de l'exercice se sont élevées à 4 580 Euros contre 5 406 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers de l'exercice se sont élevés à 175 Euros contre 158 Euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est déficitaire et ressort à - 4 405 Euros.

Le résultat courant avant impôts ressort à 1 208 360 Euros contre 1 023 067 Euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ce résultat, d'un résultat exceptionnel de 27 873 Euros et d'un impôt sur les sociétés de 346 838 Euros, l'exercice clos le 31 Décembre 2020 se solde par un bénéfice de 889 394.40 Euros contre 728 074.17 Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2020, le total du bilan de la société s'élevait à 6 563 695 Euros contre 6 454 162 Euros au titre de l'exercice précédent

Au cours de cet exercice, l'effectif moyen du personnel s'est élevé à 40 salariés contre 40 au titre de l'exercice précédent.

II Situation et évolution de la société au cours de l'exercice écoulé

2.1 Informations sur les établissements

La société DETOWIN SAS a pour objet à titre principal le négoce en gros comme au détail de produits de téléphonie, abonnements, matériels et accessoires s'y rapportant.

Elle exploite huit établissements :

- Le 1er à HAZEBROUCK (59190) – La Creule - Centre Commercial CARREFOUR ;
- le 2nd à AIRE SUR LA LYS (62120) – Avenue de l'Europe – Centre Commercial CARREFOUR ;
- le 3^{ème} à ABBEVILLE (80100) – 28, rue des Lingers
- Le 4^{ème} à DURY (80480) – Centre Commercial AUCHAN – DURY – AMIENS SUD ;
- Le 5^{ème} à AUCHY LES MINES (62138) – Centre Commercial Carrefour – Avenue Nelson MANDELA ;
- Le 6^{ème} à ARMENTIERES (59280) – 27, rue de Dunkerque
- Le 7^{ème} à LONGUENESSE (62219) – Centre Commercial AUCHAN - Rives de l'Aa
- Le 8^{ème} à ABBEVILLE (80100), Centre commercial Géant Hyper U – Avenue Vincent Auriol

2.2 – Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-6 du Code du Commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31/12/2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

ART D 441 L 1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	ART D 441 L 2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
---	---

(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT

	0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 91 j	Total (1 jour ou +)			0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	Total (1 j ou +)
Nbe factures concernées	17					136			2			1	0
Mtt total des factures concernées	115 931	-11 069	9 579	0	- 487	- 1977			10899			1656	0
Pourcentage du mtt total des achats de l'exercice	1.07%	-0.10%	0.08%	0.00%	0.00%	-0.01%							
Pourcentage du CA de l'exercice									0.00%	0.00%	0	0	0.00%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisés

Nbe de factures exclues	0	0
Mtt total	0	0

Délais de paiement de références utilisés

Délais contractuels	Délais contractuels
---------------------	---------------------

FB

2.3 – Situation prévisible et perspective d'avenir

D'une manière générale, pour l'exercice 2021, la société poursuit sa politique d'expansion et de développement.

Les nombreux investissements réalisés permettent de fidéliser une clientèle déjà importante et ainsi dégager des résultats économiques en hausse.

2.4 – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

Elle a été contrainte de fermer 2 points de vente du 1^{er} Février au 18 Mai 2021 et 3 autres à compter du 8 Mars au 18 Mai 2021.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle .
- Sollicitation du fonds de solidarité et aides aux coûts fixes

2.5 – Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a entrepris aucune opération particulière dans ce domaine au cours de l'exercice écoulé.

III – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous soumettons à votre approbation, les comptes annuels clos le 31 Décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 889 394.40 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 889 394.40 Euros de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------|------------------|
| ➤ Dividendes..... | 870 604.04 Euros |
| ➤ Réserve Légale..... | 18 790.36 Euros |

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de la décision de l'associé unique.

IV - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribué	
31/12/2019	728 074.17	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2018	398 096.54	Non éligible à l'abattement des 40%
31/12/2017	104 183.71	Non éligible à l'abattement des 40%

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient ni filiale, ni participation.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal

VII- INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code du commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 du Code du commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

La société SABA INVEST SAS dont le siège social est situé 203 rue Pierre Mauroy – 59000 LILLE détient 100 000 actions sur les 100 000 composant le capital social, ce qui représente en pourcentage, 100 % dudit capital auxquelles sont attachées 100 000 voix sur les 100 000 existantes. Aucun changement n'est donc intervenu au cours de l'exercice.

VIII- MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS

Conformément aux dispositions de l'article L511-6 3bis du Code monétaire et financier, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2020, notre société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

IX – SITUATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire ou suppléant est arrivé à échéance.

FB

X – CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L227-10 du code du commerce et des statuts, il convient de rappeler les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et les conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote et qui correspondent aux propositions ci-dessus.

**Monsieur Frédéric BARBIER,
Président**

F.B-L: